

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2022 de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 13 avril 2023

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)



HANDICAP INTERNATIONAL – Association Nationale Suisse

Comptes annuels au 31 décembre 2022

1. BILAN

ACTIF	Annexe	2022	2021
Banque, CCP et Caisse		2 405 956	1 283 404
Liquidités		2 405 956	1 283 404
Bailleurs de fonds débiteurs	5.5.11	670 164	1 669 285
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	9 181	151 710
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.5.4	400	259 321
Autres créances à court terme		41 985	88 712
Créances à court terme		703 173	2 169 029
Comptes de régularisation	5.5.3	10 701	22 099
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3 138 387	3 474 532
Garantie Loyer		17 613	17 613
Immobilisations Financières		17 613	17 613
Matériel de bureau et mobilier			424
Matériel informatique		9 992	5 220
Matériel de transmission			0
Immobilisations Corporelles	5.5.1	9 992	5 643
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		27 605	23 256
TOTAL ACTIF		3 165 992	3 497 788
PASSIF	Annexe	2 022	2 021
Bailleurs de fonds créditeurs			
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.5.5	1 522 986	484 067
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		178 197	183 113
Financements programmes à verser	5.5.5		
Provisions à court terme		17 036	1 284
Autres engagements à court terme			
Produits bailleurs constatés d'avance	5.5.4	789 707	2 163 759
Comptes de régularisation	5.5.4		7 500
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME	5.4.4	2 507 926	2 839 723
Provisions pour risques		14 000	14 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		14 000	14 000
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
TOTAL PASSIF		3 165 992	3 497 788

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2022	2021
Dons collectés	5.5.6	4 854 209	5 156 874
Financements et subventions affectés	5.5.6/ 7	2 779 042	3 131 221
Financements rétrocédés par la fédération	5.5.6/ 7		
Participation Facturée au Réseau HI		69 649	47 268
Contribution de la Fédération Handicap International	5.5.5	643 007	186 424
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			89 088
Autres produits de gestion courante		1 918	860
Cotisations des membres			
PRODUITS D'EXPLOITATION		8 347 825	8 611 736
Financements des programmes HI		5 088 457	5 645 356
Frais de mailings		1 613 277	1 028 392
Frais de personnel		1 170 002	1 116 992
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 573	8 219
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges d'exploitation		473 854	741 696
CHARGES D'EXPLOITATION		8 350 163	8 540 655
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 338	71 082
Différences positives de change		17 520	3 302
PRODUITS FINANCIERS		17 520	3 302
Différences négatives de change		14 810	9 978
CHARGES FINANCIERES		14 810	9 978
RESULTAT FINANCIER		2 710	-6 676
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Financements exercices antérieurs			3 528
Produits exceptionnels	5.5.9		3 528
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		372	67 934
Charges exceptionnelles	5.5.10	372	67 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-372	-64 406
TOTAL DES PRODUITS		8 365 345	8 618 567
TOTAL DES CHARGES		8 365 345	8 618 567
EXCEDENT OU DEFICIT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2022	2021
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	4 573	8 219
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	1 447 299	-1 596 445
(Augmentation) / diminution des stocks			
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	11.398	5 352
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	1 049 755	-593 094
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	-1 381 552	1 681 388
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		1 131 474	-462 277
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	- 8 921	-2 579
Cession d'immobilisations corporelles			
Augmentation des immobilisations financières			
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-8 921	-2 579
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Total Variation des flux		1 122 553	-464 856
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		1 283 404	1 748 259
Existant final des liquidités (31.12)		2 405 956	1 283 404
Variation des liquidités		1 122 553	-464 856

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2021	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2022
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES

Le chiffre d'affaire 2022 baisse légèrement de 3% en passant de Fr. 8'618'567 à Fr. 8'365'345.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois diminuent en valeur de Fr. 253'222, soit:

- Baisse de Fr. 382'771 sur les missions sociales (-6 %)
- Hausse de Fr. 164'799 des coûts de la recherche de fonds (+8 %)
- Hausse de Fr. 30'301 des coûts communication (+10 %)
- Baisse du coût des services généraux de Fr. 56'854 (-22 %)

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources diminuent également de Fr. 253'222. Cette variation correspond à :

- Baisse de Fr. 352'180 des fonds bailleurs affectés (-11 %)
- Baisse de Fr. 302'665 des recettes de la collecte (-6 %)
- Hausse de Fr. 401'623 des autres ressources (+122 %)

Avec Fr. 1'643'261 de financements affectés, le Département Fédéral des Affaires Etrangères est en 2022 le principal bailleur en volume et contribue pour 59 % des financements bailleurs affectés ; La Fondation Medicor représente 12 %, soit la seconde source de fonds affectés.

En 2022 les affectations des contrats signés avec les bailleurs suisses directement sur le terrain ou par la fédération Handicap International, pour le compte de Handicap International – Association nationale Suisse, sont comprises dans les comptes.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Cuba, Egypte, Ethiopie, Haïti, Irak, Jordanie, Kenya, Laos, Madagascar, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal-Inde, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande/Myanmar, Togo/Benin, Uganda, Vietnam et Yémen.

Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements bailleurs s'élèvent à Fr. 7'633'251, dont Fr. 5'655'921 (74 %) sont affectés aux missions sociales du réseau Handicap International. Le solde de Fr. 1'977'327 (26 %), ajouté aux autres ressources diverses pour Fr. 732'094 sont affectés au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

5.4.1 La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
- Financement des programmes.
- Recherche des fonds.
- Communication.
- Services généraux.

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

5.4.2 La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

5.4.3 Application des principes comptables

Créances et capitaux étrangers à court terme

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses et recettes en devises étrangères sont les taux de change mensuels INFOEURO.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Le solde entre pertes et gains de change ainsi constatés est enregistré dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Le montant accordé, objet du contrat est comptabilisé comme une créance vis-à-vis du bailleur et les versements du bailleur viennent réduire cette créance, le solde débiteur apparaît à l'actif du bilan.

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans

- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

5.4.4 Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

5.4.5 Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent.

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2022 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Total
Valeurs brutes						
Solde au 01.01	390	39 319	45 057	1 555	1 246	87 567
Acquisitions			8 921			8 921
Cessions	390	15 526	18 538			34 453
Solde au 31.12		23 793	35 440	1 555	1 246	62 034
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01	390	38 896	39 836	1 555	1 246	81 923
Augmentations		424	4 149			4 573
Diminutions	390	15 526	18 538			34 453
Solde au 31.12		23 793	25 448	1 555	1 246	52 042
Valeurs nettes au 01.01		424	5 220			5 644
Valeurs nettes au 31.12			9 992			9 992

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Il s'agit de charges constatées d'avance fin 2022 pour Fr. 10'701 contre Fr. 22'099 en 2021. Ces montants concernent essentiellement des coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2022	2021
Handicap International Fédération Lyon	3 690	391 075
Handicap International Belgique	5 491	2 696
Institut Suisse		14 564
Handicap International Luxembourg	400	2 696
Créances sur fédération et Associations nationales	9 581	411 032
Bailleurs de fonds	670 164	1 669 285
Autres	41 985	88 712
Autres débiteurs	712 149	1 757 997
Charges constatées d'avance	10 701	22 099
Comptes de régularisation	10 701	22 099
TOTAL	732 431	2 191 128

Capitaux étrangers à court terme	2022	2021
Handicap International Fédération COB		
Handicap International Fédération Lyon	1 522 986	483 288
Handicap International Luxembourg		778
Dettes envers fédération et Associations nationales	1 522 986	484 067
Charges à payer		7 500
Comptes de régularisation		7 500
Provisions à court terme	17 036	1 284
Produits bailleurs constatés d'avance	789 707	2 163 759
Autres	178 197	183 113
Autres créditeurs	984 940	2 348 156
TOTAL	2 507 926	2 839 723

Produits bailleurs constatés d'avance

Depuis 2020, le montant total du financement accordé par le bailleur est constaté comme produit constaté d'avance et il est par la suite réduit des montants effectifs affectés sur le projet, le solde étant ainsi inscrit au passif du bilan comme produit constaté d'avance.

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International.

	Fédération HI LYON	Fédération HI COB	HI Luxembourg	Total
ACTIF :				
Créances sur fonds affectés programmes	3 690	5 491		9 181
Autres créances	4 975		400	5 375
PASSIF :				
Dettes sur fonds affectés programmes				
Autres dettes	1 522 986			1 522 986
COMPTES DE RESULTAT :				
Autres produits	69 649		78	69 727
Fonds versés par les AN ou par la fédération	643 007			643 007
Autres charges	136 658			136 658
Fonds affectés aux programmes	3 734 458	5 491		3 739 949

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2022		2021	
Dons et legs	4 854 209	64%	5 156 874	62%
Dons collectés	4 573 196		4 268 714	
Parrainages			143 829	
Legs	281 013		744 331	
Financements	2 779 042	36%	3 131 221	38%
Organismes publics	1 891 069		2 166 028	
Organismes privés	882 481		965 194	
Financements rétrocédés à HI Suisse	5 491			
TOTAL	7 633 251	100%	8 288 096	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

		2022		2021	
ORGANISMES INTERNATIONAUX PUBLICS		5 491	0%		
Coopération Norvégienne	Suisse	5 491	0%		
ORGANISMES NATIONAUX		1 891 069	68%	2 166 028	69%
ORGANISMES PUBLICS SUISSSES		1 891 069	68%	2 166 028	69%
DFAE - Coopération international Suisse		1 643 261		2 102 846	
	Burkina-Faso-Niger	4 434		87 804	
	Cuba	147 997		302 132	
	Colombie	208 363		263 768	
	Crise Syrienne	254 042			
	Mali	18 078			
	Moyen Orient			961 174	
	Middle East (Jordan)	141 177		5 430	
	Rwanda	192 548		211 634	
	Tanzanie-Uganda-Kenya			8 285	
	Uganda	4 579			
	Yémen	672 043		262 618	
CANTON DE GENEVE		227 808		63 182	
	Egypte	227 808		63 182	
ETAT DE GENEVE		20 000			
	Suisse	20 000			
ORGANISMES PRIVES SUISSSES		882 481	32%	965 193	31%
FONDATION BOTNAR		10 962		103 447	
	Vietnam	10 962		103 447	
FONDATION DROSOS		220 900		397 493	
	Maghreb			397 493	
	Moyen Orient	220 900			
FONDATION MEDICOR		336 871		215 627	
	Colombie	222 011		174 058	
	Sénégal	114 860		41 569	
FONDATION PORTICUS		2 869			
	Tanzanie-Uganda-Kenya	2 869			
FONDATION SYMPHASIS		126 367		59 115	
	Tanzanie-Uganda-Kenya			59 115	

UEFA FOUNDATION FOR CHILDREN	Uganda	126 367			
	Bangladesh			39 101	
	Sri Lanka			2 311	
AUTRES BAILLEURS				36 790	
		184 512		150 411	
	Kenya	149 452		150 411	
	Uganda	9 560			
	Suisse	25 500			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		2 779 042	100%	3 131 221	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :		3 528
Financement exercice antérieur		3 528
Autres produits exceptionnels de gestion		
Reprises sur provision et transferts des charges :		89 088
Reprises sur provision pour risques et charges		89 088
TOTAL		92 616

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	372	67 934
Autres charges exceptionnelles	372	67 934
Dotations exceptionnelles :		
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		
TOTAL	372	67 934

5.5.11 Variation des fonds

<i>Bailleurs</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Contrat / Avenant de l'année</i>	<i>Encaissements de l'année</i>	<i>Montant restant à recevoir</i>
BCGE	3 000			3 000
DFAE - Coopération internationale Suisse	790 000		640 000	150 000
FONDATION SYMPHASIS	44 373		35 122	9 252
CANTON DE GENEVE	150 000		150 000	
FONDATION BOTNAR	26 411			26 411
FONDATION MEDICOR	631 501		150 000	481 501
Total	1 645 285		975 122	670 164

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Les recettes globales de HI Suisse diminuent de 3% à Fr. 8'365'345.
- Les financements bailleurs diminuent de 11% en passant à Fr. 2'779'042.
- Les recettes de la collecte des fonds privés diminuent de 6% à Fr. 4'854'209 contre Fr. 5'156'874 l'année précédente.
- Le nombre de programmes (pays ou régions) reste stable à 26.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;

- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- organiser des activités de plaidoyer, visant un changement politique allant dans le sens de la mission et des objectifs du réseau HI
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Vice-Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un membre est éligible pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directeur: Daniel Suda-Lang.

Responsable des relations institutionnelles et partenariats : Elodie Siervo.

Responsable réduction de la violence armée : Elke Hottentot.

Responsable Early Child Development Specialist: Maria Marelli.

Responsable de la communication et des médias: Marie Bro.

Responsable de la collecte de dons privés : Nathalie Coppard.

Responsable philanthropie : Damien Garmier.

Responsable des finances : Mathieu Chaumeil.

6.5 Ressources humaines.

A fin d'année 2022, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 12.44 d'équivalent temps plein.

6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale Suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoutent deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion. Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ses programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.

- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

6.8 Perspectives 2023

2023 sera la 8ème année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 – 2025 dont l'ambition est la suivante : en 2025, être l'acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Après un premier bilan à trois ans réalisé en 2019 prenant en compte les évolutions internes et externes, puis une année 2020 consacrée majoritairement à la gestion de la crise Covid-19, les objectifs ont été ajustés durant l'année 2021. L'année 2022 était marquée par la déclaration politique EWIPA, visant à mieux protéger les civils en cas de conflits armés ainsi que par les célébrations de 25 ans du monument Broken Chair, symbole et porte-parole de HI Suisse.

2023 sera sous l'égide de l'implémentation de ladite déclaration politique, du développement du pool des spécialistes basés en Suisse (avec l'arrivée d'un nouveau spécialiste plaidoyer humanitaire auprès de l'ONU), des

efforts renouvelés dans les différents secteurs de la recherche de fonds (mass marketing, philanthropie, fonds institutionnels), de l'adaptation aux nombreux défis géopolitique et environnementaux ainsi que du début des travaux sur la nouvelle stratégie du réseau HI.

Les membres de HI Suisse travaillent main dans la main avec les autres associations nationales ainsi qu'avec la fédération pour l'atteinte de ses ambitieux objectifs.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d'accéder aux zones de conflits et de crises.